

## ENGAGEMENT DE LOCATION SAISONNIERE EN MEUBLÉ

### Entre les soussignés :

- Jean-Pierre HILLERET de LAULANIÉ : 9, allée des Oeilletts - 85630 BARBÂTRE - France (0033 6 03 17 54 22)

et

- M./Mme \_\_\_\_\_  
Tél. : \_\_\_\_\_

### Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

#### Locaux d'habitation loués

Jean-Pierre HILLERET de LAULANIÉ, propriétaire des biens, loue à M./Mme \_\_\_\_\_ qui accepte, les locaux d'habitation meublés situés : 9, allée des Oeilletts, 85630 BARBÂTRE (Île de Noirmoutier - France).

#### Conditions d'occupation

M./Mme \_\_\_\_\_ occupera cet appartement à titre de résidence provisoire et de vacances. Il en jouira paisiblement, respectera le règlement de copropriété de la résidence et entretiendra les lieux loués. Il les rendra en bon état de réparations locatives, sans modifier la disposition du mobilier. Il souscrira, en outre, une assurance couvrant les risques locatifs et le recours des voisins (multirisque villégiature).

Jean-Pierre HILLERET de LAULANIÉ délivrera un logement conforme aux normes d'habitabilité et au descriptif tel qu'il figure sur le site gite-a-noirmoutier.fr. La synthèse du descriptif est reprise, ci-dessous. Le bien est exempt de tout vice susceptible d'en interdire l'usage normal. Jean-Pierre HILLERET de LAULANIÉ précise que la cheminée du séjour dont le conduit de fumée est bouché, est uniquement décorative. Il est strictement interdit de l'utiliser pour faire du feu, cela pourrait être dangereux. (Risques d'incendie)

La présente location est en outre assujettie aux conditions d'usage en la matière que les parties s'engagent à respecter. En particulier, les lieux devront être rendus propres, comme M./Mme \_\_\_\_\_ les aura trouvés à son arrivée. Un descriptif des différentes étapes à respecter du « ménage de fin de séjour » figure en annexe. En option, il peut souscrire, s'il le désire, le forfait "ménage usuel de fin de séjour" au prix de quatre vingt quinze euros (95 €), pour se libérer de cette obligation. Les frais engagés suite à un usage non conforme des lieux seront à la charge exclusive de M./Mme \_\_\_\_\_.

#### Durée

La présente location prend effet le \_\_\_\_\_ (arrivée entre 16h et 18h) pour se terminer le \_\_\_\_\_ (départ entre 08h30 et 11h). Elle ne pourra être prorogée sans l'accord écrit de Jean-Pierre HILLERET de LAULANIÉ. La remise et restitution des clefs se feront à ces dates.

#### Montant du loyer

Le prix convenu est de \_\_\_\_\_ pour la période indiquée ci-dessus. Les charges usuelles (eau, gaz, électricité, chauffage éventuel, WIFI, ...) sont comprises dans ce prix. Ce loyer est payable en deux fois. La moitié de son montant, soit \_\_\_\_\_ est versée, par M./Mme \_\_\_\_\_ à la signature des présentes. L'autre moitié \_\_\_\_\_ sera versée par M./Mme \_\_\_\_\_, au plus tard le jour de la remise des clefs, le \_\_\_\_\_.

#### Dépôt de garantie

M./Mme \_\_\_\_\_ versera à Jean-Pierre HILLERET de LAULANIÉ, par chèque, la caution usuelle de cinq cents Euros (500 €) le jour de la remise des clefs, le \_\_\_\_\_. Cette somme garantira la bonne fin du paiement, d'éventuelles dégradations liées à une occupation des lieux non conforme à leur destination et un parfait état de propreté, le jour du départ. Ce chèque de caution, remis par M./Mme \_\_\_\_\_, ne sera pas encaissé par Jean-Pierre

HILLERET de LAULANIÉ avant le \_\_\_\_\_. Il sera donc restitué à M./Mme \_\_\_\_\_, à cette date, si aucun désordre n'est constaté.

### **Descriptif**

L'appartement, classé trois étoiles en meublé de tourisme, est au premier étage d'une maison. Son entrée, desservie par un escalier extérieur, est indépendante de l'appartement du rez-de-jardin de la villa. Il comprend trois pièces principales (séjour et 2 chambres) avec des possibilités de couchage et un mobilier pour quatre à sept personnes (lit de deux personnes dans la chambre sur jardin, 3 lits d'une personne dont 2 superposés dans la chambre côté mer, canapé lit de deux personnes dans le séjour). Il comprend en outre : entrée, cuisine équipée, (nombreux placards, plan de travail, plaque de cuisson mixte, four électrique, four micro-onde, lave-vaisselle, frigo/congélateur, machine à laver le linge, petit électroménager, vaisselle et ustensiles de cuisine pour une dizaine de personnes, ...) salle d'eau avec baignoire et rideau de douche, WC séparés.

Huit oreillers (60 X 60), trois couettes de 140 X 200 et deux couettes de 220 X 240 sont fournies. Chaque lit est, en outre, équipé d'une alèze jetable. Deux chaises longues d'extérieur, un barbecue, des fauteuils, des chaises et une table de jardin sont mis à disposition de M./Mme \_\_\_\_\_. Le chauffage est assuré par 7 convecteurs électriques muraux dont un sèche serviettes. La surface habitable est de soixante mètres carrés, environ. Le linge de lit et de toilette (housses de couettes, taies d'oreillers, draps housses, serviettes, ...) n'est pas inclus dans le bien loué. Il peut être fourni, en option, (tarif à convenir avec le service de conciergerie, sur place) si M./Mme \_\_\_\_\_ en fait la demande.

M./Mme \_\_\_\_\_ aura accès au jardin dont la partie en contrebas, ainsi que le mobilier d'extérieur qui y est installé, est réservé à son usage propre.

### **Condition suspensive**

Le présent engagement de location est consenti par Jean-Pierre HILLERET de LAULANIÉ sous la condition suspensive de l'encaissement des paiements de M./Mme \_\_\_\_\_ dans les délais convenus plus haut (chapitre montant du loyer) et du respect des termes des présentes.

Le présent engagement de location est accepté par M./Mme \_\_\_\_\_ sous la condition suspensive de l'exécution par Jean-Pierre HILLERET de LAULANIÉ des termes dudit contrat et de l'absence d'un vice caché rendant le local impropre à sa destination.

A défaut, il serait résilié de plein droit sans que les parties puissent prétendre à une quelconque indemnité.

### **Clause d'annulation**

Aucune clause d'annulation n'est prévue sauf le cas de force majeure de nature réglementaire, lié à la pandémie de COVID 19.

### **Juridiction – Droit applicable**

Le présent contrat est soumis au droit français. Seules les juridictions françaises seront compétentes en cas de litige.

### **Signatures valant acceptation des termes du contrat**

À Barbâtre, le \_\_\_\_\_

M./Mme \_\_\_\_\_

Jean-Pierre HILLERET de LAULANIÉ

# Annexe I

**Si le preneur choisit de faire le ménage de sortie par lui-même et pour le confort de tous, ce ménage comprend les éléments suivants :**

- **Le sol** doit être aspiré et lavé dans toutes les pièces, y compris sous les lits et meubles
- **Les alèzes jetables**, utilisées, sont mises au rebut et des neuves (stock à disposition) sont réinstallées sur les matelas et oreillers
- **Les couettes et oreillers** sont secoués et pliés sur les lits
- **Le lave-vaisselle** doit être vidé, propre, sans oublier le filtre
- **La vaisselle et les ustensiles de cuisine utilisés** doivent être lavés et rangés à la place où ils étaient, lors de l'arrivée des locataires
- **Le réfrigérateur** entièrement vidé et propre
- **Four, micro-onde et autres accessoires** de cuisine doivent être nettoyés
- **Le grille-pain** vidé des miettes
- **Les torchons et maniques utilisés**, lavés et mis à sécher
- **Le sac de l'aspirateur** devra être changé, s'il est plein (sacs neufs à disposition)
- **Les toilettes et éléments de salle de bain**, laissés sans aucune trace de salissure
- **Les tapis de sol utilisés**, lavés si nécessaire
- **Le mobilier** (chaises, tables, canapés, commode, électronique, ...) doit être dépoussiéré et remis en place comme à l'arrivée
- **Le salon de jardin, parasol et autres transats**, remis en place et dépliés
- **Les jouets d'enfants**, (seaux, pelles, raquettes, ...) utilisés, auront été nettoyés et remis en place dans le coffre sous l'escalier
- **L'escalier, extérieur d'accès** au premier étage, sera abondamment rincé pour enlever le sable qui s'y dépose inévitablement
- **Le tuyau d'arrosage** peut vous servir au rinçage après un bain de mer, à enlever le sable des jouets d'enfants et également au nettoyage de l'escalier extérieur. Il devra être, après usage, enroulé convenablement. Vous devrez vous assurer, en outre, que le robinet d'eau est bien fermé. (Le blocage de la pomme du jet ne suffit pas)
- **Les poubelles, à l'intérieur et à l'extérieur** vidées, propres et évacuées à la fin de la location. (l'Île de Noirmoutier dispose de nombreux points de collecte accessibles toute l'année 24h/24h)

**Prénom, nom : M./Mme** \_\_\_\_\_

**Date :** \_\_\_\_\_

**Signature du locataire :**